

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2016

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers de votants : 17

Date de la convocation : 06 octobre 2016

Date d'affichage de la convocation : 06 octobre 2016

L'an deux mil seize, le treize octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur RÉGEARD Loïc, Maire.

Étaient présents : MM. MONTIGNÉ Claude, CROQUISON Sébastien, BARBY Éric, EGAULT Pascal, BESSIN Pascal, MASSON Jean-Paul, Mmes NIVOL Nadine, HOUIT Yolande, NIVOLE Nathalie, VERGER Laurence, LEBAS Sophie, ROZE Marie-Paule, GUYNEMER Patricia.

Absents excusés : Mme GASCOIN Laurence (procuration donnée à Mme GUYNEMER Patricia), Mme CAZIN Mireille (procuration donnée à M. RÉGEARD Loïc), M. LEFEUVRE André (procuration donnée à MONTIGNÉ Claude), Mme SAUVEUR Pauline et M. de LORGERIL Olivier.

Un scrutin a eu lieu ; Mme ROZE Marie-Paule a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 septembre 2016
 - Élection du secrétaire de séance
-
1. Avenant n°4 - convention de mutualisation ALSH – Saint-Pierre de Plesguen (1^{er} semestre 2014)
 2. Avenant n°1 – convention de mutualisation ALSH – Plesder (participation 2015)
 3. Remboursement quote-part des impôts fonciers suite à l'acquisition des parcelles rue d'Armor (consorts Chantrel)
 4. Demande de remboursement suite à la démolition du bâtiment annexe situé à « La Ville Hue »
 5. Étude de la proposition de la société Alain Macé pour remplacer le battant de la cloche n°1 (église)
 6. Étude de la proposition pour réhabiliter les portes des vestiaires du foot
 7. Subvention exceptionnelle pour le 40^{ème} anniversaire du Club de l'amitié
 8. Avant-Projet détaillé pour la réhabilitation de la salle des sports
 9. Informations diverses
 10. Questions diverses

I- RETRAIT DU POINT N°5

Monsieur le Maire retire de l'ordre du jour le point n°5.

Le diagnostic de l'église étant en cours de réalisation, le devis pour remplacer le battant de la cloche n°1 sera étudié par le cabinet YLEX architecture.

II- AVENANT N°4 À LA CONVENTION DE MUTUALISATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS – SAINT PIERRE DE PLESGUEN (délibération n°71-2016)

Nomenclature : 7.10 Divers

M. le Maire rappelle délibération n°40-2011 du 09 juin 2011 portant sur la convention passée avec la commune de Saint Pierre de Plesguen, concernant la mutualisation de l'accueil de loisirs. La commune de Pleugueneuc avait accepté de verser une participation au prorata du nombre de journée-enfant réalisé à l'accueil de loisirs sur la base de l'année N-1 à savoir 4 376.34 €.

En effet, 31 enfants pleugueneucois ont fréquenté cet établissement pour un total de 369 journées enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** l'avenant n°4 à la convention passée entre la commune de St Pierre de Plesguen et la nôtre, concernant la mutualisation de l'accueil des loisirs.
La commune de Pleugueneuc verse une participation au prorata du nombre de journée-enfant réalisé à l'accueil de loisirs sur la base de l'année 2014 à savoir 4 376.34 €.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer ladite convention (avenant n°4) et tous les documents se rapportant à ce dossier.

III- AVENANT N°1 - CONVENTION DE MUTUALISATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS : COMMUNE DE PLES DER (délibération n°72-2016)

Nomenclature : 7.10 Divers

M. le Maire rappelle la délibération n°55-2015 du 16 juillet 2015 portant sur la convention passée avec la commune de Plesder, concernant la mutualisation de l'accueil de loisirs.

La commune de Plesder avait accepté de verser une participation au prorata du nombre de journée-enfant réalisé à l'accueil de loisirs sur la base de l'année N-1. Cette dernière s'élève à 1 296.64 € pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** l'avenant n°1 à la convention initiale, qui fixe la participation 2016 de Plesder à l'accueil de loisirs 2015 à 1 296.64 €.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer l'avenant n°1 et tous les documents se rapportant à ce dossier.

IV- REMBOURSEMENT DES IMPÔTS FONCIERS 2016 – CONSORTS CHANTREL (délibération n°73-2016)

Nomenclature : 7.10 Divers

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que les consorts Chantrel ont reçu l'avis des impôts fonciers – exercice 2016 – pour les parcelles référencées section AB n°116, 117 et 392, situées rue d'Armor, alors que la commune en a fait l'acquisition le 27 novembre 2015. Il convient de les rembourser.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DEMANDE** que la commune rembourse la quote-part des impôts fonciers 2016 (parcelles AB n°116, 117 et 392) dont la somme s'élève à 95.20 €, conformément aux stipulations de l'acte notarié du 27 novembre 2015.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

V- REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉMOLITION DE L'ANNEXE DE LA VILLE HUE SUITE À LA PROCÉDURE DE PÉRIL IMMINENT (délibération n°74-2016)

Nomenclature : 7.10 Divers

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la procédure de péril imminent mise en place pour l'immeuble cadastré ZO 219, 220 et 221 au lieu-dit « La Ville Hue ».

Suite aux conclusions de l'expert désigné par le Tribunal Administratif de Rennes (Ille-et-Vilaine), il avait été décidé de démolir cette annexe menaçant ruine. Le propriétaire, n'ayant pas répondu dans les délais impartis, la commune a fait réaliser les travaux par les services de voirie de la Communauté de communes de la Bretagne Romantique. Il convient de solliciter le remboursement de cette démolition totale au propriétaire (coût 401.50 €).

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'émettre le titre de recettes d'un montant de 401.50 € correspondant aux frais de démolition de l'annexe menaçant ruine au lieu-dit « La Ville Hue ».
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

VI- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 40^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU CLUB DE L'AMITIÉ (délibération n°75-2016)

Nomenclature : 7.10 Divers

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Club de l'amitié fêtera prochainement son 40^{ème} anniversaire. A ce titre, Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle pour cette association modeste. En effet, avec de petits moyens, le Club de l'amitié permet aux personnes âgées ou isolées de partager de nombreux moments placés sous le signe de la convivialité.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 500 € au Club de l'amitié à l'occasion de son 40^{ème} anniversaire.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

VII- CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC CONCERNANT LA RÉNOVATION ET LA MISE AUX NORMES PMR DE LA SALLE DES SPORTS (délibération n°76-2016)

Nomenclature : 7.10 Divers

Vu la délibération n°39-2016 du 10 mai 2016 portant sur l'étude de faisabilité de la rénovation des vestiaires de la salle des sports,

M. Coureuil, maître d'œuvre chargé de l'étude de faisabilité, a transmis l'Avant-Projet détaillé (APD) de la rénovation des vestiaires de la salle des sports. M. Barby Eric, Adjoint au Maire, présente le descriptif sommaire des travaux (isolation intérieure et remplacement des ouvertures inclus). Le montant estimatif s'élève à 171 865 € HT soit 206 238 € TTC.

Pour information, les honoraires de maîtrise d'œuvre, les bureaux de contrôle (coordination SPS, contrôle technique), les taxes diverses et l'assurance dommage/ouvrage ne sont pas chiffrés dans cet APD.

M. le Maire précise que ce projet pourra faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR et du programme des économies d'énergie à l'échelle de la Bretagne Romantique.

M. Régeard ajoute que cet équipement accueille le club de basket Meillac / Pleugueneuc et reçoit l'Office des Sports. Il s'inscrit ainsi dans une dynamique intercommunale. Une demande au titre de la 3^{ème} génération des contrats départementaux de territoire sera déposée à la Communauté de communes de la Bretagne Romantique.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation des vestiaires et des sanitaires dans le cadre d'une procédure adaptée (consultation de 3 maîtres d'œuvre).
- **SOLLICITE** l'inscription de ce programme au titre de la 3^{ème} génération des contrats départementaux de territoire auprès de la Communauté de communes de la Bretagne Romantique.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

VIII- RÉHABILITATION DES PORTES DES VESTIAIRES DU STADE DE FOOTBALL (délibération n°77-2016)

Nomenclature : 7.10 Divers

Monsieur le Maire présente un devis de réparation des portes des vestiaires du terrain de football (remise en état des 3 portes extérieures en bois et pose d'un volet de porte de garage grillagé enroulable), pour un montant de 4 144.80 € TTC.

En effet, en raison de la configuration des lieux, cet équipement est régulièrement dégradé.

Le club de football demande la remise en état car il souhaite utiliser le terrain de football de Pleugueneuc en alternance avec celui des autres communes.

L'isolement du site et la présence d'une haie masquant le stade sont autant de raisons qui expliquent le vandalisme répété.

La situation fait place à la discussion. Des solutions sont proposées : installation d'une vidéosurveillance, abattage des sapins pour rendre l'équipement plus visible de la rue etc.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention) :

- **ACCEPTE** la remise en état des vestiaires du stade. Toutefois, l'Assemblée souhaite connaître le coût pour une installation de 3 portes métalliques à la place des 3 portes en bois.

IX- INFORMATIONS DIVERSES

a) Réception du chantier d'aménagement de la rue du Stade et de la rue Edmond Harand

Une réserve a été apportée aux travaux. Le trottoir en face du n°15 rue du Stade sera raboté pour élargir la voie d'accès au rond-point.

b) Questions diverses :

- Mise en place d'un panneau d'informations lumineux en agglomération
- Formation d'ornières (sur le côté des bandes rugueuses)
- Mise en place de l'éclairage des abribus

c) Projet extension de la cantine : présentation lors de la prochaine séance municipale de l'avant-projet sommaire

d) Dates à retenir

- Repas des classes : dimanche 23 octobre 2016
- Soirée tartiflette organisée par le groupement des parents d'élèves : samedi 19 novembre 2016
- Repas du CCAS : dimanche 27 novembre 2016
- Pose des guirlandes : mardi 06 décembre 2016
- Distribution des colis de fin d'année : samedi 17 décembre 2016
- Vœux du Maire : samedi 14 janvier 2017

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Loïc RÉGEARD déclare la session close.

La séance est levée à 22h00.

A Pleugueneuc, le 22 octobre 2016

Vu le Maire,

M. Loïc Régeard